

LES NOUVELLES FOUILLES DE GLOZEL

Notre correspondant particulier de Moulins écrit :

A l'issue de sa réunion, le comité d'études des fouilles a remis à la presse le communiqué suivant :

Les membres soussignés du comité d'études, après avoir assisté à trois jours de fouilles à Glozel et vu sortir du sol dans des conditions de sûreté incontestables des objets importants analogues à ceux des deux collections connues Morlet et Fradin, se déclarent formellement convaincus que les trouvailles faites dans le champ dit des Duranton appartiennent au début de l'âge néolithique sans mélange d'objets postérieurs. Ont signé : MM. Salomon Reinach, Depéret, J. Loth, W. Loth, Van Gennep, Sodermann, F. Roman, Audourent, Tricot-Royer, Foat.

Les docteurs Arcellin et Bayet, contraints de partir avant la fin des fouilles, signeront cette déclaration ultérieurement.

Les membres présents du comité sont partis hier en caravane automobile, pour visiter les stations nouvellement découvertes et, notamment, celle de Puyravel, qui semble être un des habitats des peuplades qui venaient déposer leurs objets pieux dans les champs des morts de Glozel.

M. Sodermann, assistant du docteur Loccard, est rentré ce matin à Lyon. Il emporte avec lui, d'un côté, les empreintes des Fradin et, de l'autre, un certain nombre de briques et d'objets en poterie. Dans le calme du laboratoire, il recherchera, notamment sur les briques cuites, les empreintes de l'ouvrier qui, en les mettant au jour, les aura touchées le dernier. Ces empreintes seront ensuite comparées à celles des Fradin. Rappelons qu'il ne peut s'agir de recueillir des empreintes sur des galets, car c'est celles des membres de la commission qu'on y relèverait.

Déclarations de M. Herriot

Questionné sur ce qu'il comptait faire devant le rapport du comité d'études, concluant à l'authenticité du gisement néolithique de Glozel, M. Herriot a répondu :

Le ministère de l'instruction publique n'est intervenu que pour assurer la conservation du gisement de Glozel tant que la commission nommée par le congrès d'Amsterdam n'avait pas procédé à son enquête. Après ses conclusions contre l'authenticité, nous avons levé l'embargo administratif et renoncé au classement parmi les monuments historiques. Les conclusions formelles du nouveau comité d'études en faveur de l'authenticité remettent tout en question.

J'ai, pour ma part, la plus grande confiance dans les savants qui viennent de se prononcer, particulièrement en M. le doyen Depéret, de qui j'ai apprécié dès longtemps la sagacité, le savoir et la parfaite droiture. Je tiens à ce que cette affaire soit entièrement élucidée. Il s'agit à la fois du bon renom de la science française et d'un fait scientifique d'une importance considérable. Je n'épargnerai rien pour que la lumière soit faite et la vérité scientifique établie incontestablement.

Je compte me rendre moi-même à Glozel après les

que les

Art. 8
sous les
de l'em
moins, e
à la dis
En ou
l'article
sente lo
bataillon

Les c
de 6 se
taillons
ticle.

Le d
pendu :

1° P
par m

dant k
2° P

régime
fanteri
section
son séj

3° P
le cours
son, des

Art. 8
nelle e
sont pro
après l'

les régl
L'avis
de l'inté
vice, a

l'appel e
La cor
droit lors

ou d'un
le traité
l'intéress

ditions f
commiss
aptitude

service
Les r
suspend

et six r
l'avis
discipl

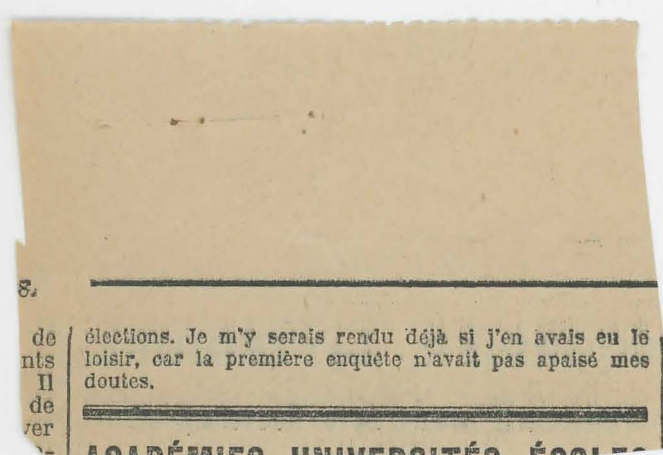
téresse
Le
perçoi

égale
denn
mille

arme
ploi e
sion,

par c
l'anci
Art

offici
guéri
vant
(1)



de élections. Je m'y serais rendu déjà si j'en avais eu le
nts II loisir, car la première enquête n'avait pas apaisé mes
de doutes.
ver

ACADÉMIES UNIVERSITÉS ÉCOLES

